

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Désignation commerciale : CIRE DE DEMOULAGE W2

Utilisation : Démoulant pour résines polyester et époxyde

Fournisseur : SOLOPLAST-VOSSCHEMIE
Z. I. Le Fontail Tél. 04 76 75 42 38
Rue du Pré Didier Fax. 04 76 56 14 49
38522 SAINT EGREVE Cedex

Renseignements en cas d'urgence (santé/sécurité):
Centre Régional Anti-Poisons Lyon - Tél. 04.72.11.69.11

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique du produit :

Description : Dispersion de cires dans un mélange de solvants.

Composants contribuant aux dangers :

NOM	N° CAS	N° CE	%	Symbole	Phrase de Risques *
Distillat de pétrole (Naphta fraction lourde hydrotraitée) à bas point d'ébullition	64742-48-9	265-150-3	80-85 %	Xn	R10 R65 R66 R67
Naphta lourd (pétrole) hydrodésulfuré, hydrotraité, à bas point d'ébullition	64742-82-1	265-185-4	10-15 %	Xn, N	R10 R51 R53 R65 R66 R67

* Libellés des phrases de risques : voir point 16

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Inflammable

Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur/air inflammable/explosif.

4. PREMIERS SECOURS

Recommandation générale : Respecter les mesures de protection individuelle.
Enlever immédiatement les vêtements souillés
En cas de malaise, consulter un médecin.

Sur la peau : Laver avec de l'eau et du savon et rincer.
Appliquer soigneusement de la crème sur les parties nettoyées.
En cas d'irritation, consulter un médecin.

Sur les yeux : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, paupières ouvertes, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

En cas d'inhalation : Evacuer le sujet de la zone de danger, faire respirer de l'air frais. Le tenir au chaud. Le laisser au calme. Appeler immédiatement un médecin.
En cas de respiration irrégulière/arrêt respiratoire : respiration artificielle.

En cas d'ingestion : En cas de perte de connaissance, coucher et transporter en position latérale stable.
Rincer la bouche, boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir (risque d'aspiration).
Appeler immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Sable, mousse, CO2, poudre sèche.
Mesures de lutte contre l'incendie à adapter à l'environnement.

Moyens d'extinction contre-indiqués :	Jet d'eau à grand débit.
Dangers particuliers dus à la substance ou au produit lui-même, à ses produits de combustion ou aux gaz présents :	Formation possible de mélange vapeur/air inflammable/explosif. En cas de combustion, formation possible, entre autres, de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et de fumée noire et épaisse.
Mesures particulières de protection :	Ne pas inhaler les gaz. Port d'une tenue de protection chimique et d'un appareil respiratoire autonome.
Autres recommandations :	En cas d'incendie, refroidir avec de l'eau les récipients mis en danger. Les eaux d'incendie contaminées doivent être collectées séparément, ne pas évacuer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus d'incendie et les eaux d'incendie contaminées conformément aux réglementations locales en vigueur.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Respecter les prescriptions de sécurité (voir points 7 et 8).
Ne pas respirer les vapeurs, veiller à la ventilation suffisante des locaux.
Eloigner de toutes sources de feu ou autres sources d'ignition.
Interdire l'accès aux personnes non habilitées.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans le sol, les canalisations, les égouts et les cours d'eau.
En cas de contamination des rivières, des fleuves, des lacs ou des canalisations, égouts, prévenir les autorités compétentes, conformément à la législation.

Méthodes de nettoyage / récupération :

Délimiter le produit répandu et le ramasser avec une matière absorbante (par ex. sable, sciure, absorbant universel, terre à diatomées).
Respecter point 8.
Eliminer en respectant les consignes indiquées au point 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Eviter de respirer les vapeurs et brouillards de pulvérisation.
Veiller à la ventilation suffisante du poste de travail, aspirer localement si nécessaire..

Incendie et explosion :

Les vapeurs de solvant sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.
Formation possible d'un mélange vapeur-air explosif.
Veiller à une ventilation correcte des lieux, aspiration locale le cas échéant.
Conserver à l'écart de la lumière naturelle, du feu et autres sources d'ignition. Ne pas fumer.
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Protection nécessaire contre les explosions.

Stockage :

Toujours conserver dans le récipient d'origine.
Stocker le récipient hermétiquement fermé, dans un endroit frais et bien aéré.
Ne pas stocker en plein air.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.
Interdiction de fumer.
Conserver à l'écart de l'échauffement et des rayons directs du soleil.
Conserver séparément des oxydants.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants présentant des valeurs seuils à surveiller par poste de travail

CAS N°	Désignation	N° CE	Type	Valeur	Unité
	Mélange d'hydrocarbures, sans additif, groupe 2		Valeur limite MAK	500	mg/m3
			Valeur limite MAK	100	ml/m3

Catégorie de limite maximum : 4

Mélange d'hydrocarbures, sans additif, groupe 1

Valeur limite MAK 1000 mg/m³
Valeur limite MAK 200 ml/m³

Catégorie de limite maximum : 4

Equipements de protection individuelle :

Voies respiratoires :

Veiller à la bonne ventilation des locaux.

Une protection respiratoire est nécessaire en cas de dépassement des valeurs limites sur le poste de travail et en cas de pulvérisations.

Utiliser un masque à air frais ou (seulement pour une courte durée) un filtre respiratoire A/P2.

Protection des mains :

Utiliser de la crème protectrice.

Porter des gants de protection.

Matière préconisée : Caoutchouc nitrile, caoutchouc fluor.

Respecter les indications du fabricant de gants relatives à la perméabilité et la résistance de pénétration ainsi que les conditions particulières sur le poste de travail.

Protection des yeux :

Lunettes de protection avec coques latérales.

Corps :

Tenue de protection.

Mesures d'hygiène :

Avant toute manipulation se munir de tous les équipements de protection.

Ne pas manger, ni boire ni fumer durant les travaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Oter immédiatement les vêtements souillés de produit.

Stocker les vêtements de travail séparément des vêtements de ville.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :

Aspect : liquide

Couleur : jaunâtre

Odeur : caractéristique

Informations relatives à la sécurité :

Température d'ébullition :

> 140°C

Méthode :

Valeur littéraire

Point d'éclair :

> 24°C

Méthode :

DIN 51755

Température d'auto-inflammation : > 200°C

Limite inférieure d'explosivité :

0,6 Vol %

Méthode :

Valeur littéraire

Limite supérieure d'explosivité :

7,0 Vol %

Méthode :

Valeur littéraire

Pression de vapeur : 50°C

< 24 hPa

Méthode :

DIN 51757

Densité à 20°C :

0,77 g/cm³

Méthode :

DIN 51757

Solubilité dans l'eau :

0,1 g/l

Méthode :

Valeur littéraire

Miscible avec :

la plupart des solvants organiques

pH :

non applicable

Temps d'écoulement à 23°C : < 15 sec.
Méthode : Gobelet DIN 4 mm

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité dangereuse :

Aucune si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.
Incompatible avec les oxydants.

Produits de décomposition dangereux :

Aucun si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique :

Aucune si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :

LD 50, oral, rat : => 2000 mg/kg
LD 50, cutané, rat : => 2000 mg/kg
LC 50, inhal., 4h, rat : => 20 mg/l

Le produit n'a pas fait l'objet de tests. Les valeurs indiquées sont déduites des propriétés de chaque composant pris isolément.

L'inhalation de fortes concentrations de vapeur peut causer des effets narcotiques et des acidoses métaboliques.
Symptômes de la surexposition : fatigue ; vertiges, maux de tête, nausée, perte de connaissance, arrêt respiratoire.
Effet d'irritation possible en cas de contact avec les yeux.

Le contact avec la peau peut causer un dégraissage et une irritation cutanée.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Effets écotoxiques :

Toxicité aiguë poissons (guppy) : 10 mg/l < LC50 (96h) : < 100 mg/l
Toxicité aiguë daphnies : 10 mg/l < EC50 (48h) : < 100 mg/l
Toxicité aiguë algues : 10 mg/l < EC50 (72h) : < 100 mg/l

Le produit n'a pas fait l'objet de test. Les valeurs indiquées sont déduites des propriétés de chaque composant pris isolément.

Ne pas rejeter dans le sol, dans les égouts, canalisations ou cours d'eau.

13. INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination du produit :

A effectuer conformément aux réglementations en vigueur. Eliminer le produit dans un centre d'incinération agréé.

Code de déchets n° / Désignation du déchet (Liste/Catalogue européen des déchets)

07 02 04 Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques.

Les codes de déchets cités sont des recommandations, il est tout à fait possible d'utiliser d'autres codes de déchets en raison de particularités régionales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train) (transfrontalier)

N° ONU : 1268
Désignation du produit : Produits pétroliers, n.s.a. – contient naphta lourd
Etiquette de danger : 3
Groupe d'emballage : III

Transport fluvial

ADN/ADNR : non communiqué

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux)

N° ONU : 1268
Désignation du produit : Pétroleum products, n.o.s.
Etiquette de danger : 3
Groupe d'emballage : III
N° EMS : F-E, S-E
Marine polluant : Non

Transport aérien ICAO et IATA-DGR

N° ONU : 1268
Désignation du produit : Pétroleum products, n.o.s.
Etiquette de danger : 3
Groupe d'emballage : III

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Marquage

Contient :

Naphta lourd (pétrole) hydrodésulfurisé, hydrotraité, à bas point d'ébullition
Distillat de pétrole (Naphta fraction lourde hydrotraitée) à bas point d'ébullition

Symbole de danger :

Xn Nocif

Phrases de risques (R) :

R10 : Inflammable
R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases de sécurité (S):

S2 : Conserver hors de la portée des enfants.
S23 : Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
S24/25 : Eviter le contact avec les yeux et la peau.
S38 : En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S62 : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.
S43 : En cas d'incendie, moyens d'extinction à utiliser : sable, poudre sèche ou mousse résistante à l'alcool. Ne jamais utiliser d'eau.

Réglementation nationale :

Respecter la législation relative aux restrictions d'emploi, par exemple, les lois de protection des mineurs et de protection maternelle.

TA-Air : Classe III

Classe de contamination de l'eau (WGK) : 2 (VwVwS, Anh. 4 vom 17 mai 1999), directive allemande sur les matières dangereuses pour l'eau du 17 mai 1999 annexe 4

VOC (EU) : 93 %

Respecter fiches techniques « BG-Chemie » :
M 017 « Solvants »

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risques importantes :

- R10 : Inflammable
R51 : Toxique pour les organismes aquatiques.
R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
R53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention de l'utilisateur est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

C'est sous la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de sécurité de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci soit lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si par la suite le récipiendaire utilise un produit Soloplast-Vosschemie dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers leurs propres fiches de sécurité, et ce, en accord avec la Directive 88/379/CEE.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit. Les rubriques incomplètes résultent du fait que les données ne sont pas connues ou qu'aucune expérience n'a été réalisée, ce qui n'implique pas l'absence d'un danger éventuel.